



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Scott

Beauce-Nord

Le 13 septembre 2022

*Procès-verbal de la quarante-septième rencontre du comité exécutif du
COBARIC qui s'est tenue le 13 septembre 2022.*

Les membres suivants étaient présents :

M. Daniel Samson

M. Luc Proulx

Mme Jenny Lehoux

M. Olivier Dumais était absent.

Étaient également présente : Mme Véronique Brochu, directrice générale.

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'assemblée est ouverte à 19h08. Le quorum est atteint.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été transmis avant la rencontre. Le varia demeure ouvert.

Résolution CE47/13092022/001

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. Adoption et suivi du procès-verbal du CE du 19 avril 2022

Le procès-verbal de la dernière rencontre du comité exécutif est présenté. Aucun suivi n'est nécessaire.

Résolution CE47/13092022/002

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER le compte-rendu du CE de la 46^e rencontre.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

4. Modification du statut de Mme Francine Paradis à celui d'administrateur principal, afin d'autoriser Mme Paradis à recevoir des réponses techniques en lien avec les comptes bancaires Desjardins.

La direction mentionne que le statut de Mme Paradis doit être modifié afin de lui permettre d'avoir accès à de l'information nécessaire à ses tâches quant aux comptes bancaires de l'organisme. Cela ne modifie pas les accès déjà autorisés au compte au niveau des transactions bancaires.

Résolution CE47/13092022/003

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

D'AUTORISER Mme Francine Paradis à devenir administrateur principal aux comptes de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce pour le Comité de bassin de la rivière Chaudière. Cette autorisation n'apporte aucun changement quant aux opérations permises aux comptes courants.

5. Préparation pour le CA (recommandations)

5.1 Approbation de la table des matières du cartable de l'administrateur

La direction présente la table des matières. Il est mentionné que les modifications en lien avec le PDE seront ajoutées selon le nouveau cadre de référence. Également, une mise à jour annuelle du cartable de l'administrateur devra être réalisée.

Résolution CE47/13092022/004

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

DE RECOMMANDER au conseil d'administration la présente version de la table des matières du cartable de l'administrateur.

5.2 Comptes payés et Visa avril, mai, juin, juillet et août 2022

La direction présente la liste des comptes payés et les reçus Visa pour les mois d'avril à août 2022.

Résolution CE47/13092022/005

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER la liste des comptes payés et les Visa d'avril, mai, juin, juillet et août 2022.

5.3 État des résultats au 31 juillet 2022

La direction présente l'état des résultats au 31 juillet 2022.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

5.4 Plan d'action 2022-2023 mi-année

La direction présente le plan d'action à la mi-année. Du retard a été pris dans les consultations PDE. Sinon l'ensemble des dossiers sont en cours ou sont terminés pour la saison estivale.

Résolution CE47/13092022/006

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER le plan d'action 2022-2023 de mi-année.

6. Volet ressources humaines

6.1 Fin du stage en foresterie (Mme Isabelle Lapierre)

La direction informe les membres que Mme Lapierre a terminé avec succès son stage au sein du COBARIC. Elle a été supervisée par Mme Manon Ayotte ing. forestière de l'Aménagement forestier coopératif des Appalaches (AFCA) et également appuyée par M. Martin Ladouceur ing. forestier de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB). Elle a produit un rapport de stage qui nous a été remis.

6.2 Départ de M. Jean-Sébastien Delisle (adjoind en administration)

La direction informe les membres du départ de M. Delisle. Son statut familial ayant changé, il a décidé de revoir ses priorités professionnelles. Il a grandement apprécié travailler avec l'équipe du COBARIC.

6.3 Embauche de Mme X (adjoind en administration)

Des entrevues ont été menées dans les derniers jours pour embaucher une nouvelle ressource en administration. La direction informe qu'elle est en attente de retour d'appels.

7. **Présentation des communications au COBARIC – Personnas et plan de commandites (Mme Marine Gaumer, agente en communication numérique)**

Mme Marine Gaumer présente le dossier. Ce dernier s'inscrit dans le plan de communication du COBARIC et l'établissement du profil des acteurs en lien avec le mandat ministériel. Afin de récolter des informations sur les profils type (personnas) il est proposé de transmettre un sondage en ligne et un concours associé. Les membres sont intéressés par le dossier et questionne Mme Gaumer sur ce dernier.

Résolution CE47/13092022/007

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

DE RECOMMANDER au conseil d'administration l'établissement des personnas et la tenue d'un concours pour la récolte d'informations auprès du grand public.

8. **Présentation du nouveau cadre de référence**

La direction et M. Luc Proulx informent les membres du nouveau cadre de référence. Le document annoté sera transmis aux



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

membres du Comité exécutif. Des gains ont été réalisés mais il demeure que les OBV sont maintenant coordonnateur et que de nouvelles responsabilités sont demandées aux membres des tables de concertation, donc du conseil d'administration. Ces éléments seront présentés aux membres petit à petit avec le travail réalisé sur le mandat du MELCC quant au PDE. Mme Pauline Marquer, coordonnatrice des mandats et du PDE et la direction prendront soin de bien présenter les étapes à suivre au cours des prochains mois aux membres du conseil d'administration. Il s'agit un processus de longue haleine.

9. Varia

a) Bénévolat lors d'événements grand public

La direction mentionne que plusieurs organismes sans but lucratif peuvent récolter des fonds sous forme de dons en échange de bénévolat lors d'événements ou d'activités grand public comme les foires agricoles. Le concept pourrait être bien encadré et revu par le comité exécutif lors d'une activité spécifique en 2023.

b) Retour sur la Belgique

La direction effectue un retour rapide sur la mission en Belgique. Les Belges seront présents au Québec à la fin septembre. Un rapport de mission sera rédigé et mis disponible aux membres du conseil d'administration lorsque disponible.

c) Événement politique

La direction informe les membres qu'un événement politique aura lieu en Chaudière-Appalaches sur la question environnementale et sur l'eau. Le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) étant l'instigateur, la direction questionne l'intérêt des membres à y participer, à être neutre ou à s'y opposer. M. Luc Proulx va apporter la question aux membres du CA.

10. Levée de l'assemblée

Résolution CE47/13092022/008

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

DE LEVER la rencontre.

L'assemblée prend fin à 22h00.

*M. Luc Proulx
Président par intérim
1^{er} Vice-Président*

*Mme Véronique Brochu
Secrétaire*